EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/02/19

Reçu en Préfecture le : 05/02/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 4 février 2019
D-2019/10

Aujourd'hui 4 février 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Monsieur Jean-Louis DAVID et Madame Emmanuelle CUNY présents jusqu'à 16h15

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Nicolas GUENRO

Etude sur le développement du spectacle vivant. Demande de subventions. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le spectacle vivant à Bordeaux et sa métropole s'appuie sur un certain nombre d'institutions et labels nationaux : le Théâtre national Bordeaux Aquitaine, le Glob Théâtre, l'Opéra National de Bordeaux, la Manufacture Centre de Développement Chorégraphique National, mais aussi l'EPCC Le Carré Les Colonnes, le Théâtre des 4 Saisons sont moteurs de l'offre en matière de spectacle vivant dans la métropole.

Cependant, consciente de la nécessité de développer ce secteur sur le territoire bordelais et métropolitain, la Ville de Bordeaux avait, dès 2016, confié une mission à M. Richard Coconnier pour établir un diagnostic et aboutir à des préconisations dans le domaine du spectacle vivant.
Cette étude a souligné certains aspects à améliorer qui ont été partagés avec l'ensemble des partenaires impliqués (Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde).

De la danse contemporaine au hip hop, des arts de la rue au théâtre classique, le spectre proposé en matière d'arts de la scène à Bordeaux est très large. Bordeaux cultive une vraie singularité avec quelques opérateurs emblématiques comme Opéra Pagai, la compagnie Hors Série, et une nouvelle génération d'artistes qui grandit et rayonne : le collectif Os'o, la Grosse Situation, Baptiste Amann, Solenn Denis, la compagnie La Tierce, les Bâtards Dorés, la compagnie Bivouac…

Depuis 2014, la Ville de Bordeaux poursuit son soutien aux lieux de diffusion, souvent fragiles, et offre avec le fonds d'aide à la création et à la production et avec le fonds d'aide à l'innovation une porte d'entrée aux jeunes auteurs et au lancement de nouvelles compagnies, en particulier celles qui sortent des centres de formation de l'Estba (Ecole supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine), du Conservatoire Jacques Thibaud, ou bien encore de la formation professionnelle de l'école de cirque de Bordeaux, sans compter les compagnies nouvellement installées à Bordeaux. Dans l'ensemble le soutien aux arts de la scène de la Ville de Bordeaux est passé de 2 780 000 euros en 2015 à 3 048 000 euros en 2018.

Dans le détail, depuis presque 5 ans, on note un plus grand renouvellement des compagnies aidées au titre de l'aide au fonctionnement, permettant à certaines formations artistiques de rentrer dans un dispositif plus pérenne.

Par ailleurs, en trois ans, le FAB (Festival international des Arts de Bordeaux Métropole), est devenu la manifestation emblématique des arts de la scène œuvrant à la création d'une identité territoriale en regroupant les différentes scènes.

La Ville de Bordeaux a joué un rôle décisif au cours de ces dernières années avec l'accueil, sur son territoire, du Centre de développement chorégraphique, devenu Manufacture CDCN, ou par la subvention d'investissement ayant permis l'achat du Glob théâtre.

Dans cette optique, la Ville de Bordeaux poursuit son soutien aux arts de la scène, et a voté en décembre 2018 une enveloppe de 50 000 euros dans le budget de fonctionnement 2019 pour le développement et le soutien au spectacle vivant, qui sera ventilée de la façon suivante :
25 000 euros pour le TnBA
10 000 euros pour la Manufacture CDCN
10 000 euros pour le Glob Théâtre
5 000 euros pour le Théâtre du Pont Tournant

A la suite d'une présentation détaillée de l'étude dédiée au spectacle vivant, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde ainsi que la Ville de Bordeaux ont souhaité pouvoir mettre en œuvre le deuxième volet d'une étude générale sur le spectacle vivant dont les éléments principaux seraient les suivants :

Le périmètre géographique de l'étude : l'aire d'influence métropolitaine (englobant Libourne, Langon, Arcachon, Saint-André-de-Cubzac). Il est essentiel, compte tenu du rayonnement de certains établissements (labels nationaux ou conventionnés notamment), d'appréhender le territoire au-delà de simples frontières administratives.

Le champ de l'étude : l'étude se concentre sur les arts de la scène (théâtre, danse, cirque, marionnette), mais exclut le champ musical (particulièrement bien doté dans la métropole bordelaise).
Les équipes artistiques et les opérateurs (lieux de diffusion, manifestations) de l'aire d'influence métropolitaine seront sollicités pour cette étude.
Les agences régionale, OARA, et départementale IDDAC, pourront être contributrices et facilitatrices pour le travail de collecte des données ;

Le financement de l'étude : une enveloppe prévisionnelle de 50 000 euros semble nécessaire financée à part égale par les quatre partenaires soit 12 500 euros chacun.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différentes collectivités (Etat, Région et Département) pour subventionner la réalisation de cette étude.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 février 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT